

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2246-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 8 avril 2024, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2246-2024 décrétant des dépenses en immobilisations relatives à la réfection de bâtiments municipaux et leurs dépendances ainsi qu'un emprunt de 671 000 \$ à ces fins;*
- ce règlement a reçu les approbations requises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 29 mai 2024.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 5 juin 2024.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier